



Garde d'enfant mineur après décès d'un des parents

Par **caillault**, le **12/04/2009** à **08:30**

Bonjour,

Mon père est entre la vie et la mort et est le représentant légal de mon petit frère de 16 ans.

J'aimerais savoir ce qui va se passer une fois que mon père ne sera plus là.

Est-ce que ma mère sera désignée directement ou est-ce que nous devons passer devant le juge des tutelles?

Quel est le délai pour la décision finale?

Merci

Par **jeetendra**, le **12/04/2009** à **08:52**

bonjour, en principe ce sera votre mère qui juridiquement (civilement)répondra de votre petit frère de 16 ans, à moins que l'autorité parentale lui ai été retiré par la justice (déchéance), bon courage à vous, cordialement